

Questions orales

vernement ainsi que l'a fait d'ailleurs le porte-parole libéral pour les questions de santé. Elle appuyait la taxe à l'exportation du gouvernement.

Cette taxe à l'exportation n'est pas dirigée contre les travailleurs canadiens ni contre les exportations canadiennes légitimes de produits de tabac. Elle a pour but d'empêcher de faire rentrer les cigarettes au Canada en contrebande. Si nous nous attaquons à cette contrebande, nous ne protégerons pas seulement les emplois des détaillants et des grossistes canadiens de cette industrie, mais en fait nous serons en mesure de protéger les emplois et d'en créer de nouveaux pour les Canadiens.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En 1985, le premier ministre a refusé catégoriquement toute participation du gouvernement canadien à l'initiative américaine de défense stratégique, dite guerre des étoiles. Il appert que le dossier de la Guerre des étoiles est maintenant revenu sur le bureau du premier ministre sous l'appellation séduisante de Protection globale contre les attaques à objectif limité, ou PGAOL.

Le premier ministre ne convient-il pas que ce projet est en contravention de la politique canadienne énoncée à l'ONU et du Traité de 1972 sur les missiles anti-missiles balistiques et qu'il vient en complète contradiction avec les conclusions d'un comité de la Chambre? Le premier ministre assurera-t-il à la Chambre qu'on ne dépensera pas un seul dollar des fonds publics canadiens pour ce bricolage?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, mon honorable collègue en conviendra sûrement, le danger de prolifération des missiles nucléaires a certainement été une grande sujet de préoccupation pour les députés à la Chambre et pour tous les Canadiens. Nous nous soucions évidemment de la défense anti-missiles balistiques.

Le projet auquel mon collègue fait allusion est très différent de l'IDS dont il était question au milieu des années 80.

• (1450)

Nous n'avons pris aucune décision au sujet de notre participation, mais il serait sage d'obtenir plus d'information et de participer à des consultations afin de nous assurer que si l'on fait vraiment quelque chose, cela soit dans les limites des lois et de la politique de notre gouvernement de même que des autres gouvernements.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre saura que, d'après les renseignements qui ont été rendus publics, il est très clair que ce projet constitue une infraction au Traité sur les missiles anti-missiles balistiques et qu'il nécessite donc qu'on abandonne ce traité.

En 1985, avant que le gouvernement ne prenne la décision qu'il a prise, un comité mixte a fait le tour du pays pour tenir des audiences publiques. C'était avant que le gouvernement ne prenne sa décision. La recommandation de ce comité était: «Non à la guerre des étoiles.»

La ministre peut-elle garantir, au nom du gouvernement, que ce projet fera l'objet d'un examen parlementaire public du même genre avant toute participation du Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis certaine que mon collègue sait que même le Congrès américain a adopté des lois qui limitent de façon très stricte tout programme de ce genre.

Nous ne parlons pas du tout ici du programme de la guerre des étoiles. Je crois qu'il est beaucoup trop tôt. Il n'y a pas encore eu de discussions. À mon avis, il serait sage d'obtenir plus de détails sur ce qui pourrait être proposé au Canada et à d'autres pays afin de déterminer si c'est un programme qui nous intéresse suffisamment pour que nous voulions participer à des discussions à plus long terme.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans le budget qu'il a déposé, le ministre a annoncé que le gouvernement vendrait des terrains excédentaires à Downsview. Par la suite, ni les agents du Conseil du Trésor qui gère les terrains détenus par le gouvernement fédéral, ni les agents de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui possède la plupart mais non l'ensemble des terres de l'État à Downsview, ni les agents du ministre n'ont pu nous dire de quels terrains il s'agissait.

Le ministre le sait-il? Dans l'affirmative, pourrait-il nous éclairer?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir préciser à mon collègue que les 50 hectares que possède